

Sans augmenter les dépenses publiques, les Canadiens peuvent satisfaire les besoins de leurs concitoyens handicapés et se joindre aux pays qui peuvent être fiers de la façon dont ils reconnaissent le potentiel humain de chacun. (*Obstacles*, p. 6)

L'un de nos témoins, Marcia Rioux, a bien situé le problème lorsqu'elle a déclaré ce qui suit :

Quand on regarde la question dans son ensemble, la première chose qui en ressort est que la plupart des programmes et politiques d'invalidité actuellement en place sont greffés sur des programmes qui à l'origine avaient été conçus pour d'autres motifs... Lorsque ces programmes ont été conçus, on parlait du principe que les personnes invalides sont à l'écart de la société... Dans la plupart des cas, on aboutit simplement à une série de programmes sociaux et économiques sur lesquels sont greffés des programmes pour invalides. (Fascicule 24, p. 22)

En traitant les personnes handicapées comme des personnes éprouvant des besoins «spéciaux» plutôt que comme des citoyens jouissant des mêmes droits que les autres, on a centré le débat autour de la question à savoir comment distribuer des fonds pour répondre aux besoins de ce «groupe spécial». Nous relevons que l'argumentation qui classe à part les personnes handicapées est invoquée le plus souvent pour leur refuser des ressources ou leur en distribuer sans discernement. Nous proposons de suivre une démarche différente. En cherchant à modifier les systèmes qui tiennent compte de l'invalidité, nous espérons formuler des recommandations utiles qui, pensons-nous, permettront de réduire en fait le coût des programmes d'invalidité.

## **B. Un gaspillage d'aptitudes : Le chômage et les personnes handicapées**

La nécessité de créer des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées se trouve au coeur même de toute la question de l'intégration économique. Notre réussite dans le domaine de l'emploi pourrait d'ailleurs servir de test déterminant pour évaluer l'efficacité de toute la panoplie des politiques gouvernementales, notamment en matière de fiscalité, de programmes de soutien du revenu et d'élimination des désincitations à travailler, d'éducation et de formation, de transport et d'accès aux installations. Dans l'immédiat, il s'agit d'un facteur qui permet de mesurer l'efficacité des programmes d'emploi eux-mêmes.

### **1. Les niveaux d'emploi**

Les chiffres sont incontestables. Statistique Canada nous a dressé, s'appuyant sur l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) 1986, un précieux tableau d'ensemble de la situation en matière d'emploi des personnes handicapées. L'enquête a fourni des données non anecdotiques fort utiles au sujet de la situation des personnes handicapées et nous espérons qu'elle sera renouvelée afin qu'on puisse compiler des